



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02_2025_17

L'An deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2025

DATE D’AFFICHAGE : 26/03/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER.

Excusé(es) représenté(es) : M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, M. Louis BREC procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BADMINTON CLUB DE VILLEJUST.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le dossier de demande de subvention de l'association « Badminton club de Villejust » 2025 pour des nouvelles dépenses non prévues ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 24 mars 2025 ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

03 AVR. 2025

ID : 091-219106663-20250331-DELCM02_2025_17-DE



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'association « Badminton club de Villejust » une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 1500€ pour l'acquisition d'un lanceur de volant de Badminton.

DEMANDE à l'association de fournir dans le dossier de demande de subvention la facture justifiant l'acquisition du matériel.

DIT que la somme correspondante sera inscrite au budget de la Commune 2025 à l'article 20421.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 31/03/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*